

Inventaire de la Culture de l'Entreprise (OCI®) et Inventaire de l'Efficacité de l'Entreprise (OEI)



Les programmes d'accréditation à l'*Inventaire de la Culture de l'Entreprise* (OCI®) et à l'*Inventaire de l'Efficacité de l'Entreprise* (OEI) fournissent aux participants une base de connaissances et de compétences leur permettant d'administrer, d'interpréter et de faire le compte rendu des résultats de l'OCI® et de l'OEI de manière confiante et efficace. De la même manière, le programme profite aux consultants accrédités mais aussi à leurs clients.

L'accréditation est nécessaire pour tous les utilisateurs n'ayant pas encore utilisé l'OCI® ou l'OEI et cela, avant que les produits ne puissent être achetés ou utilisés. Les participants ont six mois pour compléter le programme et obtenir l'accréditation de ces deux outils. Le processus d'accréditation est composé de trois étapes majeures :

1. Atelier Culture

Durant ces deux jours et demi, les participants vont apprendre comment administrer, interpréter et faire le compte rendu de l'OCI® et l'OEI. Les méthodes d'apprentissage incluent : des études de cas, des travaux individuels et en groupe et des photocopies. Les participants reçoivent également des documents de présentation qu'ils pourront utiliser lors de la mise en application et du compte rendu du projet OCI® et OEI.

2. Projet d'Accréditation

Les frais d'inscription inclus dans le programme comprennent un kit OCI® (avec un maximum de 15 personnes interrogées) que les participants peuvent utiliser pour l'acquisition de leur accréditation. Le projet d'accréditation offre aux participants l'opportunité d'acquérir une expérience pratique grâce à la gestion, l'interprétation et le compte-rendu de leur propre projet OCI®. Cette étape doit être complétée dans les six mois suivant l'atelier Culture.

3. Debriefing

Notre expert Human Synergistics restera à la disposition des participants pour les aider à débriefer leur projet d'accréditation. Cette étape clôturera leur accréditation à l'OCI® et à l'OEI.

Veillez prendre en compte le fait que Human Synergistics accrédite des consultants et entraîneurs privés plutôt que des organisations clientes ou des agences de consulting. Ceci concerne l'OCI® et l'OEI. Ainsi, les particuliers (plutôt que leur organisme) conservent l'accréditation et les droits d'achat ainsi que le compte-rendu OCI® et OEI dans le cas où il ou elle change d'organisation ou se tourne vers une pratique privée. De plus, tous les consultants et les entraîneurs n'appartenant pas à un organisme et voulant faire les comptes rendus OCI® et OEI, doivent être accrédités directement par Human Synergistics. Les consultants accrédités n'ont pas la certification pour former d'autres personnes à l'utilisation des évaluations ou à l'achat de l'OCI® et l'OEI au nom d'autres individus n'ayant eux-mêmes pas complété le programme d'accréditation Human Synergistics dans sa totalité. Human Synergistics se réserve le droit d'exiger un entraînement supplémentaire dans le cas de changement substantiel du produit ou de la base des connaissances.